



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 janvier 2022

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, ont réuni ce vendredi 21 janvier le 5ème comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie. A cette occasion les ministres ont salué l'engagement des professionnels de la psychiatrie et appelé à la mobilisation de tous les acteurs du secteur pour amplifier la mise en œuvre de la feuille de route « santé mentale et psychiatrie », considérablement enrichie par les Assises de la santé mentale.

A l'occasion du comité stratégique réunissant l'ensemble des acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie, le ministre des Solidarités et de la Santé, **Olivier Véran**, a salué l'engagement des professionnels du secteur. Dans un contexte de fortes tensions démographiques et alors que la demande de soins s'est particulièrement accrue sous l'effet de la crise Covid, le ministre a souligné la capacité du secteur de la santé mentale et de la psychiatrie à innover dans l'intérêt de la prise en charge des Français.

M. Olivier Véran a rappelé que la préservation de la santé mentale des Français est une préoccupation constante du Gouvernement. En témoignent **les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie**, clôturées par le Président de la République en septembre dernier, preuve d'un engagement au plus niveau de l'Etat pour faire de la santé mentale une priorité sociétale. Les mesures qui y ont été annoncées ont considérablement enrichi la feuille de route du **Pr Frank Bellivier**, délégué ministériel à la santé mentale et à la Psychiatrie. Cette feuille de route est constituée aujourd'hui d'une **cinquantaine d'actions** déclinées autour de **trois axes complémentaires**.

S'agissant de la « promotion du bien-être mental et la prévention de la souffrance psychique », Olivier Véran a rappelé que tout au long de la crise, l'état de santé mentale de la

population a été régulièrement suivi notamment **via les enquêtes de Santé Publique France**. Pour sensibiliser le grand public aux risques en santé mentale liés à la crise épidémique, et lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques, des campagnes nationales de communication et de prévention ont été mises en place en 2021 et seront poursuivies.

Les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) initialement développés dans le milieu universitaire et qui permettent une détection précoce de la souffrance psychique par les pairs, concernent déjà 10 000 secouristes. Leur montée en puissance se poursuit et s'élargit à de nouveaux publics et à de nouveaux secteurs professionnels.

Le dispositif Vigilans de prévention de la récurrence suicidaire, déployé aujourd'hui dans 16 régions a concerné l'an passé 22 000 personnes. Il est complété depuis le 1er octobre dernier par la **ligne 3114 du numéro national d'appel de prévention du suicide**. Les 11 centres répondants, dont 3 ouverts 24h/24, assurent aujourd'hui la réponse pour l'ensemble du territoire national. Avec 27.000 appels reçus en 3 mois, ce dispositif a pleinement démontré son utilité.

Concernant les actions pour des parcours de soins accessibles, plus fluides et de qualité, l'effort s'est amplifié et accéléré. Rappelant la **progression de 2,4% des crédits alloués à la psychiatrie en 2021**, Olivier Véran a souligné que la dynamique de transformation de l'offre psychiatrique a été accompagnée financièrement d'une nouvelle enveloppe de **40 millions d'euros**. Elle permettra de soutenir **87 projets pour renforcer la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, dont 24 projets pour la psychiatrie périnatale**. Ces projets complèteront les engagements de la stratégie des « 1000 premiers jours » portée par **Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé**. Elle permettra également le soutien de **42 projets** dans le cadre du **fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie**.

Les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie ont permis par ailleurs d'annoncer une série de mesures fortes, attendues par le secteur :

- la création à titre expérimental des « **maisons de l'enfant et de la famille** » ;
- renforcement des « **Maisons des Ados** », des **CMP IJ**, des **CMP**, des **équipes mobiles psychiatriques, et de l'Accueil familial thérapeutique** ;
- la mise en place d'un **volet psychiatrique du SAS** ;
- la création de **lits à la demande** ;
- la création d'**équipes mobiles psychiatriques intervenant auprès des personnes âgées en EHPAD et autres Etablissements Médico-Sociaux**.

La mise en œuvre de ces mesures sera précisée avant la fin de ce trimestre, à l'issue de travaux en cours menés notamment avec la Commission Nationale de la Psychiatrie (CNP) présidée par le **Pr. Michel Lejoyeux**.

Enfin, mesure phare annoncée par le Président de la République, le dispositif « **MonPsy** » permettra dès le printemps prochain aux personnes ayant des troubles psychiques d'intensité légère à modérée, de bénéficier de 8 séances remboursées chez un psychologue conventionné avec l'assurance maladie.

Sophie Cluzel a rappelé les avancées enregistrées et les perspectives ouvertes par les mesures relatives à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap psychique: soutien résolu à l'autodétermination des personnes concernées via la pair-aidance (600 **Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)**, promotion de l'intervention de **pairs professionnels**) ; **aide aux aidants**, via la Stratégie nationale de mobilisation et de soutien « Agir pour les aidants » 2020-2022 ; politique active d'insertion dans l'emploi et pour l'accès au logement, via **l'habitat inclusif** et le programme « **un chez soi d'abord** » étendu aux jeunes ; **renforcement des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)** ou encore le recrutement prévu sur trois ans de **500 psychologues et infirmiers pour intervenir dans les lieux d'hébergement et d'accueil**.

En conclusion, le ministre des Solidarités et de la Santé a tracé les perspectives pour ancrer pleinement l'ambition portée par la feuille de route actualisée dans les territoires avec le développement d'une culture de la santé mentale et de la prévention, la promotion d'une approche populationnelle et le renforcement de l'attractivité de la psychiatrie ou encore la consolidation des projets territoriaux de santé mentale afin d'accompagner ces dynamiques.

Olivier Véran a déclaré que « *les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, clôturées par le Président de la République, ont marqué un tournant supplémentaire dans le soutien à la discipline renforçant la feuille de route santé mentale et psychiatrie. Un cap est aujourd'hui fermement fixé, avec des orientations fortes du gouvernement et des mesures concrètes. Elles nous permettent d'engager les évolutions commandées par le contexte et les besoins et attentes des personnes et professionnels concernés* »

Sophie Cluzel a déclaré que « *L'approche transversale de la politique de santé mentale mobilisée par la feuille de route a permis d'appréhender tous les aspects de la citoyenneté pour renforcer l'autodétermination des personnes en situation de handicap psychique : le bien être mental, la prévention de la souffrance psychique, l'accès aux soins, mais aussi à l'emploi, au logement, à la vie sociale, à l'échange et au partage avec les autres. Il s'agit de donner aux personnes les moyens d'être acteur de leurs parcours de vie* »

Le document dressant le bilan complet de la feuille de route santé mentale et psychiatrie sera disponible sur le site du ministère des solidarités et de la sante : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/Feuille-de-route-de-la-sante-mentale-et-de-la-psychiatrie-11179/>

Contact presse :

Cabinet d'Olivier Véran

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Sophie Cluzel

seph.communication@pm.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)